



La ville de Charlieu
(3 821 habitants, dans la Loire)
Recrute son Responsable des Services Techniques Municipaux (H/F),

POSTE:

Responsable des Services Techniques de la Commune de Charlieu, poste à temps complet. Cadre d'emploi des Techniciens territoriaux ou Techniciens territoriaux principaux (recrutement par voie de mutation ou détachement, agent titulaire ou à défaut contractuel)

MISSIONS:

Sous la hiérarchie de la Directrice Générale des Services et en lien avec les élus, vous êtes chargé de piloter les projets techniques de la collectivité.

Les missions dévolues à votre poste sont les suivantes :

-assurer la mise en œuvre des projets de la commune : participer à l'élaboration annuelle et pluriannuelle des programmes de travaux tous corps d'état (voirie, espaces verts, matériels, bâtiments...) Elaborer les cahiers des charges, suivre et réceptionner les chantiers, analyse, suivi et contrôle des permissions de voirie, des déclarations de projet et des déclarations d'intention de commencement de travaux.

-assurer l'élaboration des différentes phases budgétaires prévisionnelles d'investissement : planifier et procéder aux achats

-assister la collectivité : conseiller les élus, proposer les programmes d'entretien, le suivi et la gestion de l'état des bâtiments communaux, l'état des voiries, des réseaux humides et secs communaux, de la signalisation, des espaces verts, des jeux extérieurs, du mobilier urbain et du matériel.

-assurer la mise en œuvre des projets des élus et le pilotage des services municipaux avec l'aide d'un chef d'équipe chargé de l'encadrement direct des services techniques composés de 13 agents intervenants dans les domaines de la voirie, des espaces verts, des fêtes et cérémonies, de l'entretien des bâtiments et de l'assainissement (service en régie municipale)

- contrôler l'exécution de l'ensemble des travaux réalisés en régie et assurer leurs maîtrises d'œuvre, suivi des travaux et des réunions de chantier réalisés par la collectivité même si elle est assistée d'un maître d'œuvre externe et suivi d'études de faisabilité

- planifier et organiser les travaux nécessaires à la maintenance du patrimoine (19 bâtiments)

- gérer les marchés d'entretien et de maintenance et participer à l'élaboration des pièces nécessaires à leurs renouvellements

- rédiger des documents techniques lors de la passation de marchés publics et analyse des offres techniques
- contrôler les ouvrages d'arts
- assurer le suivi de la réglementation des Etablissements Recevant du Public ainsi que participer aux commissions de sécurité pour les ERP communaux et assurer le suivi des prescriptions le cas échéant.
- encadrer techniquement les manifestations initiées par la commune
- assister le service d'urbanisme dans la réalisation des certificats d'urbanisme, instruction des demandes de raccordement aux réseaux eaux usées, arrêtés d'alignement
- suivre la DSP en eau potable avec l'élu référent et la Directrice Générale des Services
- réaliser et répondre aux DT/DICT pour le compte de la commune
- être le garant des règles d'hygiène et de sécurité des agents des services techniques

PROFIL:

Cadre intermédiaire avec une expérience réussie dans le management de projet. Une expérience sur un poste similaire serait appréciée.

Grande disponibilité.

Autorité naturelle, sens du service public et du travail en équipe, qualités relationnelles importantes.

Connaissances fondamentales techniques et réglementaires en matière de bâtiment, espaces verts, voirie, propreté urbaine..., connaissance en marchés publics

Maîtrise de l'outil informatique (Word, Excel, SIG, autocad)

Faire preuve d'autonomie, d'initiatives, de dynamisme, de rigueur, sens des responsabilités et de l'organisation

Permis B indispensable

CONDITIONS DE REMUNERATION :

Rémunération statutaire + régime indemnitaire + prime de fin d'année + véhicule de service + commune adhérente au CNAS

Poste à pourvoir au plus tôt

POUR CANDIDATER :

Lettre de motivation manuscrite et CV détaillé avec photo à adresser à Monsieur le Maire, 12 rue Jean Morel 42190 Charlieu **avant le 31 août 2017.**